



Event

Le 3 décembre 2012 s'est déroulée la 6e Rencontre de la Production et la Postproduction à l'Espace Pierre Cardin à Paris, événement organisé par la CST et son département « Production - Réalisation ». Près de 500 participants sont venus au cours de la journée, écouter les débats du matin sur la formation et les métiers et l'après midi sur l'organisation de la production, le devis du film, la convention collective et le financement du cinéma et de l'audiovisuel en France :

Beaucoup de techniciens et collaborateurs artistiques du film étaient présents, ainsi que de nombreux producteurs et responsables d'organisations du cinéma et de l'audiovisuel.

Les échanges ont été directs, positifs et constructifs et se sont déroulés dans la sérénité et dans un esprit de solidarité.

Concernant les établissements de formation publique et privé, s'est posé le problème de l'adéquation des enseignements avec le marché et les évolutions des pratiques professionnelles.

La table ronde sur les métiers a mis en évidence la mutation actuelle des pratiques professionnelles et le besoin de redéfinir les compétences et les responsabilités de chaque corps.

Concernant le devis du film, il a été clairement constaté qu'aujourd'hui, le financement d'une majorité de film faisait office de devis et que chaque projet s'adaptait – dans la difficulté – à des sous-financements parfois critiques. Les techniciens du film et les industries techniques étaient souvent la variable d'ajustement.

Tous les intervenants et participants se sont entendus sur la nécessité d'une convention collective du cinéma, outil indispensable de régulation. Il a été constaté que les désaccords existants sont tout à fait surmontables et que les dérogations à la convention ne pouvaient concerner qu'une minorité de films produits chaque année.

Concernant le financement, il a été constaté qu'à l'intérieur du devis du film, le poste du casting des rôles principaux ne cessait de croître, allant de 15% du devis il y a 20 ans à 30 et parfois même 35% aujourd'hui ; ce qui souvent signifiait un sous-financement des autres postes. Cette dérive doit être stoppée. Un intervenant, agent d'acteur a proposé, pour les films à petit budget, une rémunération des acteurs principaux en deux parties : Un fixe compatible avec le budget du film et une rémunération variable en fonction des entrées du film.

Concernant le crédit d'impôt, l'ensemble des intervenants et participants ont constaté l'inadéquation et le manque d'attractivité de nos crédits d'impôts nationaux et internationaux.

Cela amène une délocalisation massive des films français vers nos voisins, dont le crédit d'impôt est plus intéressant, ainsi qu'une régression des projets internationaux choisissant de tourner sur notre territoire. Avec maintenant près de 30% de délocalisation de nos tournages, les industries françaises, les techniciens et collaborateurs du film comme les savoir-faire sont en danger de disparition !

L'ensemble des intervenants et des participants ont exprimé le souhait de voir évoluer les crédits d'impôts.

- Nationaux : avec un plafond à 4 millions d'euros et une assiette plus large
- Internationaux : sans plafond et une assiette plus large

Rappelons que pour un euro de crédit d'impôt, l'État récupère ce même euro en recette fiscale générée par l'activité du film et que cela représente 6 euros de dépense en France dont la moitié en emploi.

Nous attendons avec impatience que des décisions nationales soient prises en ce sens afin de sauver le secteur d'une régression qui peut s'avérer fatale.